

**Collecte des déchets de la CARA**

**Evolution des dispositifs**

La Communauté d’Agglomération Royan Atlantique adapte le fonctionnement de ses dispositifs de collecte des différentes filières de déchets pour faire face durablement à la situation sanitaire que nous connaissons.

**Réouverture de trois déchèteries pour la collecte déchets verts**

La Communauté d’Agglomération Royan Atlantique organise une réouverture progressive de ses déchèteries. Trois sites ouvrent à partir de lundi 27 avril, **uniquement sur rendez-vous et uniquement pour les déchets verts dans un premier temps**. Il s’agit des déchèteries de **Royan, Chaillevette, Grézac.**

Les créneaux d’ouverture sont organisés du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h00 à 13h00.

**Il est obligatoire de prendre rendez-vous en ligne sur le site de la CARA à l’adresse : www.agglo-royan.fr**

Ce dispositif est mis en place pour des raisons évidentes de risque d’encombrement et de respect des gestes barrières. Il est limité à un rendez-vous par foyer/semaine.

Un filtrage sera effectué afin de contrôler les inscriptions et organiser le flux de circulation de 2 à 4 usagers sur les sites.

**Flux acceptés :** Uniquement les déchets verts (ou déchets de jardin) : tontes, feuillages, branchages avec un diamètre inférieur à 8 cm.

**A noter :**

Aucune aide au déchargement par les agents de la CARA ne sera effectuée.

Penser à disposer de ses propres outils (pelles et balais) afin de maintenir les lieux propres.

Se munir d’une pièce d’identité et de l’attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case n°2 « déplacements pour effectuer des achats de fournitures… ».

Il s’agit pour le moment de répondre en priorité à une forte demande des usagers sur les déchets verts en lien avec la fermeture des déchèteries et l'arrêt de la collecte en porte à porte des déchets verts.

Ces réouvertures progressives vont permettre dans un premier temps de prendre en charge ce flux majoritaire en cette période printanière et permettre d'augmenter les capacités d'accueil des usagers avec une montée en charge progressive des prises de rendez-vous et des réouvertures de sites.

**La Déchèterie de Saint-Sulpice-de-Royan ouverte aux professionnels**

La déchèterie artisanale de Saint-Sulpice-de-Royan est ouverte depuis le lundi 20 avril, et jusqu'à nouvel ordre, du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures.

L'accès à la déchèterie artisanale est exclusivement réservé aux usagers munis d'un badge CARAPASS.

Seuls les flux suivants seront acceptés après un tri préalable de rigueur par les professionnels : déchets verts, gravats, déchets non valorisables, cartons, ferrailles et bois.

**Deuxième Opération de déstockage des bacs jaunes**

Une seconde opération de déstockage des bacs jaunes aura lieu les semaines 18 et 19 sur l’ensemble des 33 communes de la CARA. Le dispositif prend la même forme que la précédente collecte. Le planning a été établi de la manière suivante :

**Mercredi 29/04** : Saint-Georges-de-Didonne, Vaux-sur-Mer et Breuillet.

**Jeudi 30/04 :** Les Mathes-La Palmyre, Saint-Augustin, Saint-Palais-sur-Mer, Talmont-sur-Gironde.

**Vendredi 01/05** : Royan, La Tremblade, Mornac-sur-Seudre, Meschers-sur-Gironde**.**

**Mercredi 06/05 :** L’Eguille-sur-Seudre, Medis, Mortagne-sur-Gironde, Semussac.

**Jeudi 07/05 :** Chenac-Saint-Seurin-d'Uzet, Etaules, Floirac, Saujon.

**Vendredi 08/05** : Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Brie-sous-Mortagne, Boutenac-Touvent, Chaillevette, Corme-Ecluse, Cozes, Epargnes, Grézac, Le Chay, Sablonceaux, Saint-Romain-de-Benet, Saint-Sulpice-de-Royan.

**Pour rappel**, il ne s’agit en aucun cas d’une reprise normale de la collecte sélective des emballages mais d’une opération exceptionnelle afin de libérer les capacités de stockage des emballages chez les particuliers en vue de leur valorisation.

**IMPORTANT  
Pensez à sortir vos poubelles la veille avant 20h.**

**Seuls les bacs jaunes seront collectés.**

**Il est rappelé de ne rien laisser à côté des bacs jaunes.**

**Rappels utiles :**

- La collecte des ordures ménagères est maintenue (bacs verts) avec la fréquence de collecte hivernale (une fois par semaine).

- Pour la commune de St-Romain-de-Benet, la collecte des ordures ménagères a lieu les lundis.

- Pour la commune des Mathes-La Palmyre, la collecte des ordures ménagères, n’a lieu que les lundis.

- La collecte des colonnes à verre est maintenue.

- La collecte des déchets verts en porte à porte est suspendue.

- La distribution et la maintenance des conteneurs sont suspendues jusqu’à nouvel ordre.

* Contact pôle écologie urbaine - collecte déchets
* Tel : 05 46 39 64 64